

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2013

*L'an deux mille treize, le 06 juin, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mme Marie-Thérèse BERRANGER, Maire.*

**Etaient présents** : Mme Marie Thérèse BERRANGER (Maire) / Mme Denise STAPPIGLIA / M Alain FRANCOIS / Mme Carole PETITDEMANGE / (Adjoint) / M Gilles DUBROEUQ / M Paul FERREUX / M Denis GRANDEMANGE / M Fernand HUCHER / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / Mme Marie-Line MOREL / M Daniel PIERRON / M Jean-Pierre TOUSSAINT / M Hervé VAXELAIRE.

**Excusés** : M Jean-Pierre DIDIERLAURENT - Mme Nathalie PERRIN - M Claude VAXELAIRE - Mme Béatrice CLAUDE

**Absents** : M Guérin PHILIPPE - Mme Géraldine BOUCHER - M Eddy CHEVRIER - M Bruno SIMON.

**Procurations** : Mme Nathalie PERRIN à Mme Denise STAPPIGLIA - M Claude VAXELAIRE à M Hervé VAXELAIRE - Mme Béatrice CLAUDE à Mme Denise STAPPIGLIA - M Jean Pierre DIDIERLAURENT à M Alain FRANCOIS.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Jean Pierre TOUSSAINT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M. Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2013 a été adopté à l'unanimité des présents soit 18 voix pour.

## **1 – REQUALIFICATION DES RUES JULES MELINE ET JEANNE D'ARC : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BF ET FT**

Il est envisagé dans le programme de requalification des rues Jules Méline et Jeanne d'Arc d'enfouir tous les réseaux aériens dont le réseau basse tension (BT) et le réseau de télécommunications (FT).

Ces travaux d'enfouissement seront menés en étroite coordination avec les autres travaux du programme à savoir :

- réfection de la chaussée
- création de trottoirs,
- réfection et mise en souterrain du réseau d'éclairage public
- remplacement du réseau d'eau,
- création d'un réseau d'assainissement vanne,
- réfection du réseau pluvial,
- création d'un nouvel espace paysagé de stationnement,

La commune adhère au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV) chargé de la gestion des réseaux électriques et de télécommunication.

Le SMDEV assurera donc la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement.

Le coût de l'opération s'élève à un montant de 86 000 € TTC frais de maîtrise d'œuvre compris.

Ces travaux sont susceptibles d'être financés par le SMDEV au titre du programme Environnement et Cadre de Vie 2013.

Concernant le réseau électrique, la participation de la commune s'élève à 40 % du montant TTC des travaux plafonné à 110 000 € TTC puis 60 % du montant TTC des travaux au-delà de ce montant.

Ainsi, cette participation ne s'élèverait qu'à 34 400 € TTC.

La commission syndicale gérant le programme Environnement et Cadre de Vie ne se réunit qu'une fois par an.

Les services du SMDEV lors d'une réunion de travail organisée en Mairie le mercredi 29 mai ont informé les services municipaux que la prochaine commission syndicale se réunirait le mardi 11 juin et qu'une délibération était nécessaire pour solliciter l'intervention du SMDEV.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**18 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

- **Confirme** la mise en souterrain des réseaux aériens BT et FT envisagés dans le programme de requalification des rues Rue Jules Méline et Jeanne d'Arc pour un montant de 86 000 € TTC
- **S'engage à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges**, dès que la demande lui en sera faite, la somme de 34 400 €, représentant 40 % du montant des travaux TTC, plafonné à 110 000 € de travaux puis 60 % du montant TTC des travaux au-delà de ce montant.

\*\*\*\*\*

## **2 – CREATION D'UN MUR DE PROTECTION DU LYCEE CONTRE LES INONDATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL**

Afin de protéger au mieux le Lycée Professionnel Régional contre les inondations provoquées par le ruisseau du Rupt de Bâmont, il est proposé au Conseil de créer un mur de protection le long du parking Est.

Après consultation de plusieurs entreprises, le montant retenu pour ces travaux s'élève à **17 981.64 € HT**.

Ce dossier sera présenté à la prochaine commission des travaux Voirie Eau Assainissement.

Toutefois, il est proposé de solliciter rapidement une subvention auprès de la Région Lorraine.

Le cas échéant les travaux devront être réalisés avant l'hiver prochain.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**18 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

➤ **Confirme** la création d'un mur de protection du Lycée Professionnel Régional contre les inondations pour un montant de **17 981.64 € HT**.

➤ **Sollicite** auprès du Conseil Régional de Lorraine une subvention pour la réalisation de ces travaux

➤ **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au BP Commune 2013 Opération n° 51

\*\*\*\*\*

### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

#### **a) Décision budgétaire modificative**

Après délibération, le Conseil Municipal,

**17 voix pour,**  
**01 voix contre (M FERREUX)**  
**00 abstention**

*Vu la décision budgétaire modificative distribuée à chaque conseiller*

➤ **Adopte** la décision budgétaire modificative n°2 sur le BP Commune suivante :

#### **INVESTISSEMENT DEPENSES**

##### **Opération n° 122 Services Techniques**

Article 21571 Matériel roulant : - **21 500 €**

##### **Opération n° 56 Base de Loisirs**

Article 2315 Immobilisation en cours - installations techniques :  
**+21 500 €**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.